

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 20 Mars 2026

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

Le vingt mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**20-03-2026-03**

Date de convocation le 16.03.2026  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 15  
Procurations : 00  
Votants : 15

**Etaient présents** : Mmes, CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard

**Secrétaire de séance élu** : M SALEFRANQUE Pascal

### **OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Sous la présidence du Maire, il est rappelé qu'il s'agit de déterminer le nombre d'Adjointes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-2 ;

Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal et l'élection du Maire ;

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'Adjointes appelés à y siéger ;

Considérant que le nombre de postes d'Adjointes ne peut excéder 30 % de l'effectif total du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage détermine que le nombre d'Adjointes ne peut excéder quatre ;

-----

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjointes à quatre.

Monsieur le Maire met cette proposition aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, et 2 abstentions, décide de fixer le nombre des adjoints à quatre.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.  
Le Maire,



Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance

